

**PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session extraordinaire en mairie, après convocation légale, sous la présidence du maire,*

<b>Conseillers présents suivant l'ordre du tableau :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– CULMET Thierry, maire</li> <li>– GERARD Marie-Thérèse, adjointe</li> <li>– BESNARD Jean-Luc, adjoint</li> <li>– ARNAUD Nathalie</li> <li>– HALBEHER Martine</li> <li>– GRANDIDIER Alain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– DUQUENET Colette</li> <li>– AUBERTIN Marc</li> <li>– FRAPPART Lionel</li> <li>– PELLISSIER Brigitte</li> <li>– ETIENNE Delphine</li> </ul>	<b>Conseillers en exercice :</b>	13
<b>Pouvoirs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– KEMPER Jean-Michel à BESNARD Jean-Luc</li> <li>– BARDOT Sylviane à GERARD Marie-Thérèse</li> </ul>		<b>Présents :</b>	11
<b>Secrétaire :</b>	– PELLISSIER Brigitte		<b>Pouvoirs :</b>	2
			<b>Ouverture :</b>	18h30
			<b>Clôture :</b>	19h
			<b>Convocation :</b>	10/02/23

## **OUVERTURE DE SÉANCE**

Les procurations suivantes ont été données :

- KEMPER Jean-Michel à BESNARD Jean-Luc
- BARDOT Sylviane à GERARD Marie-Thérèse

Le conseil municipal

- approuve le procès verbal de la séance du 14 janvier 2023.
- prend acte de la démission de Steven DUPRÉ ses fonctions de conseiller municipal en date du 9 février 2023 pour cause de déménagement et contraintes professionnelles
- nomme Brigitte PELLISSIER secrétaire de séance

## **1) RÉAMÉNAGEMENT DES PRÊTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

*La commune de Val-et-Châtillon, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du(des) Contrat(s) de Prêt référencés à l'Annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement », selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées à ladite Annexe.*

En conséquence, l'assemblée délibérante de Val-et-Châtillon, après avoir entendu l'exposé sur le réaménagement susvisé, est appelée à délibérer en vue d'autoriser le réaménagement des Contrats de Prêt précités.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité

- AUTORISE le réaménagement des Contrats de Prêt référencés à l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération et qui en fait partie intégrante.
  - Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet du ou des Avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.
  - Les dispositions du ou des Avenants se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par le ou les Avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.
- AUTORISE son maire, monsieur Thierry CULMET, à signer seul le ou les Avenants de Réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et l'Emprunteur.

## 2) EXPLOITATION DE LA PARCELLE FORESTIÈRE N°15

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, :

- Approuve la réalisation des coupes nécessaires à l'installation de l'ouvrage qui a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme sous le numéro 05454022L006
- Autorise l'O.N.F. à procéder au martelage en vue des coupes tel qu'il est indiqué à titre indicatif au plan joint
- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## 3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Service des eaux : le conseil municipal approuve l'exonération du coût de l'abonnement pour les abonnés qui ont besoin d'une pompe supprimeur pour avoir une pression suffisante, considérant les frais qu'engendrent ces équipements. Cela concerne 5 ou 6 usagers.
- Projet éolien : un article d'informations sera publié dans le bulletin municipal et diffusé sur le site internet et Intramuros.
- Projet de vidéo-protection : la demande d'installation d'un système de vidéoprotection a été validée lors de la commission de vidéoprotection du 7 février.
- Boîtiers Lion SOS : les 100 boîtes ont été reçues. La distribution sera faite en prenant le soin d'expliquer le mieux possible l'utilisation.
- Entretien du plan d'eau : l'AAPPMA Le Roseau de la Haute Vezouze a attaqué le fauchage, la coupe des arbres et les rejets des bords de l'étang.
- La Pétanque des Renards participera à l'organisation de La chasse aux œufs de Pâques.

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire,

La secrétaire de séance  
Brigitte PELISSIER



Thierry CULMET